

L'hépatite B

Sommaire

L'hépatite B est une infection causée par un virus qui peut se transmettre par l'exposition sexuelle à du sang ou à des liquides corporels, l'utilisation de drogues injectables ou les contacts familiaux avec une personne atteinte d'hépatite B. Le virus cause une inflammation du foie (hépatite) et peut provoquer à la longue une maladie chronique du foie.

Au Canada, les voies de transmission les plus courantes de l'hépatite B sont les contacts sexuels et l'utilisation de drogues injectables. Toutes les personnes sexuellement actives peuvent courir le risque de contracter l'hépatite B. Dans les pays où l'hépatite B est répandue, les pratiques médicales insalubres et la transmission parent-enfant lors de l'accouchement sont les principales voies de transmission.

L'intensité de l'hépatite B peut varier largement : chez certaines personnes, elle provoque une maladie aiguë (avec peu ou pas de symptômes) qui dure quelques semaines et se résorbe toute seule; chez d'autres, il s'agit d'une infection chronique plus grave qui dure toute la vie, entraînant une maladie du foie, une insuffisance hépatique et un cancer du foie.

Un simple test sanguin peut déterminer si une personne a l'hépatite B en ce moment, si elle a déjà été exposée à l'hépatite B ou si elle a été vaccinée contre l'hépatite B. Il n'est pas possible de guérir l'hépatite B, mais on peut la prévenir grâce à l'immunisation. Il existe un traitement qui peut réduire le risque de dommages hépatiques et le risque de transmettre le virus à d'autres personnes.

La présence de l'infection à l'hépatite B et du VIH en même temps peut compliquer le traitement du VIH à cause des effets exercés par les médicaments contre le VIH sur le foie.

FEUILLET
D'INFORMATION

Publié en
2016

COMMUNIQUEZ AVEC NOUS

par téléphone

1.800.263.1638
416.203.7122

par télécopieur

416.203.8284

par courriel

info@catie.ca

par la poste

555, rue Richmond Ouest
Bureau 505, boîte 1104
Toronto (Ontario) M5V 3B1



La source canadienne
de renseignements sur
le VIH et l'hépatite C

On peut réduire le risque de transmission de l'hépatite B en utilisant correctement et régulièrement des méthodes barrières (condoms et/ou digues dentaires) et en évitant de partager du matériel d'injection de drogues. Pour réduire le risque de transmission à domicile, on peut éviter de partager les articles d'hygiène personnelle et jeter de façon sécuritaire tout objet contaminé par des traces de sang.

Des messages clés sur l'hépatite B destinés aux clients sont disponibles à la fin de ce feuillet d'information.

À propos de nos mots – CATIE s'engage à utiliser un langage pertinent qui parle à tout le monde. Les gens emploient des termes différents pour décrire leurs organes génitaux. Dans ce texte, nous utilisons des termes médicaux comme vagin et pénis pour décrire les organes génitaux. Les personnes cisgenresⁱ se reconnaissent souvent dans ces termes. Certaines personnes transgenresⁱⁱ utilisent d'autres termes, tels que trou frontal et pénis trans. CATIE reconnaît et respecte le fait que les gens utilisent les mots avec lesquels ils sont le plus à l'aise.

Qu'est-ce que l'hépatite B?

L'hépatite B est une infection causée par le virus de l'hépatite B (VHB), un membre de la famille de virus appelée *Hepadnaviridae*. Le virus entre dans le sang. L'hépatite B infecte principalement le foie, mais on l'a également décelée dans d'autres tissus et organes, tels que les reins ou le pancréas.

Comment l'hépatite B se transmet-elle?

L'hépatite B se transmet par les contacts avec du sang, du sperme ou des liquides vaginaux infectés. La transmission a lieu lorsque du sang ou d'autres liquides corporels infectés provenant d'une personne atteinte d'hépatite B entrent en contact avec les revêtements « humides » (muqueuses)

d'une autre personne ou encore avec des coupures ou déchirures dans sa peau.

Au Canada, l'hépatite B se transmet le plus souvent par les contacts sexuels. L'hépatite B peut se transmettre lors des activités sexuelles orales, vaginales ou anales si des muqueuses ou de la peau coupée ou déchirée d'une personne entre(nt) en contact avec du sang ou des liquides corporels infectés.

L'hépatite B peut également être transmise par les objets contaminés par le virus parce que l'hépatite B peut survivre à l'extérieur du corps pendant jusqu'à sept jours. Le partage des jouets sexuels peut également transmettre l'hépatite B. Il est possible de transmettre l'hépatite B par les attouchements ou en passant un doigt à quelqu'un si des muqueuses ou de la peau déchirée ou coupée d'une personne sont exposées à du sang ou à des liquides corporels infectés présents sur les mains de son partenaire.

Outre les activités sexuelles, la voie de transmission de l'hépatite B la plus courante au Canada réside dans le partage de matériel de consommation de drogues injectables et non injectables contaminé par le virus (telles les pailles et les pipes).

L'hépatite B peut être transmise entre des personnes partageant le même domicile si des objets particuliers sont partagés, tels que brosses à dents, rasoirs ou coupe-ongles. Les expositions professionnelles à du matériel médical ou dentaire contaminé parmi les professionnels de la santé (médecins, dentistes, infirmiers) constituent une autre voie de transmission. Bien que cela arrive rarement au Canada, le virus peut également se transmettre par des instruments qui n'ont pas été stérilisés correctement (p. ex., le matériel médical ou dentaire, les outils d'acupuncture et le matériel de tatouage, de perçage et d'électrolyse). Cette dernière est une des voies de transmission les plus courantes dans les pays où l'hépatite B est répandue.

L'hépatite B peut se transmettre d'une personne enceinte infectée à son fœtus dans l'utérus, mais la transmission verticale se produit le plus souvent durant l'accouchement vaginal ou la césarienne parce que le nouveau-né est exposé à du sang infecté de son parent.^{1,2,3,4}

Qui est à risque?

Toutes les personnes sexuellement actives peuvent courir le risque de contracter l'hépatite B. Au Canada, les populations particulières touchées de façon disproportionnée par l'hépatite B incluent les Autochtones, les personnes qui s'injectent des drogues, les hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes (HARSAH), les personnes dans la rue ou les itinérants, les personnes ayant été incarcérées ou institutionnalisées et les personnes ayant un contact domestique ou sexuel étroit avec n'importe lequel des groupes mentionnés ci-dessus.

Certains facteurs peuvent exposer les gens à un risque accru d'infection par l'hépatite B. On associe une augmentation du risque d'hépatite B aux facteurs suivants : facteurs d'ordre sexuel (contact sexuel avec une personne infectée ou le fait d'avoir un nouveau partenaire sexuel ou d'en avoir eu plus de deux au cours de la dernière année); antécédents familiaux d'hépatite B; transfusion sanguine ou intervention médicale effectuée avant 1970.

Des facteurs d'ordre géographique peuvent également être associés à une augmentation du risque d'infection par l'hépatite B. Parmi ces derniers, mentionnons le fait de naître dans une région ayant une forte prévalence de l'hépatite B (telles que l'Afrique subsaharienne, l'Asie orientale et certaines régions de l'Amérique centrale et du Sud), l'exposition domestique pendant plus de sept ans à des membres de la famille originaires d'une région à forte prévalence d'hépatite B, le fait de visiter ou d'habiter une région à forte prévalence d'hépatite B et l'exposition à du sang ou à des produits sanguins dans une région à forte prévalence d'hépatite B.^{4,5}

Symptômes

De nombreuses personnes atteintes d'hépatite B n'éprouvent aucun symptôme. Chez les personnes qui en ont, les symptômes peuvent apparaître deux ou trois mois après l'infection (période d'incubation).

Lorsque des symptômes apparaissent dans la période suivant l'infection initiale (phase aiguë de l'hépatite B), ils sont souvent trompeurs. Même si les symptômes semblent inoffensifs, ils risquent en

réalité de nuire considérablement à la santé de la personne touchée.

Le principal organe touché par l'hépatite B est le foie. Les symptômes peuvent inclure les suivants : fatigue, perte de l'appétit, jaunisse, nausées et/ou vomissements, éruptions cutanées, urine foncée et douleurs ou inconfort articulaires et/ou abdominales.

Environ 30 % à 50 % des adultes et moins de 10 % des enfants éprouvent des symptômes durant la phase aiguë de l'infection à l'hépatite B.^{1,3}

Complications

La majorité des adultes qui contractent l'hépatite B se remettent de l'infection aiguë et n'auront pas besoin de traitement. Si le virus est présent dans le sang depuis plus de six mois, on considère qu'il s'agit d'une infection chronique à l'hépatite B.

L'hépatite B deviendra chronique chez une faible minorité d'adultes. Chez les enfants, on observe une tendance contraire, car la majorité des bébés et des enfants qui contractent l'hépatite B passent au stade chronique de l'infection.

Faute d'intervention, environ 15 % à 40 % des personnes atteintes d'hépatite B chronique présenteront une cirrhose (cicatrisation) ou un cancer du foie. Dans des cas rares, l'hépatite B peut causer une maladie terminale du foie qui entraîne l'insuffisance hépatique et la mort.

L'ASPC recommande que les personnes atteintes d'hépatite B consultent régulièrement leur professionnel de la santé principal pour faire évaluer leurs tests sanguins, suivre la progression de la cirrhose hépatique et du cancer du foie et déterminer les bienfaits éventuels d'effectuer une biopsie hépatique pour évaluer la gravité de la maladie et les options de traitement possible.

On recommande une échographie abdominale tous les six mois pour dépister le cancer du foie chez les groupes suivants vivant avec l'hépatite B chronique : les personnes atteintes de cirrhose; les personnes co-infectées par le VIH ou l'hépatite C; les personnes d'origine africaine de 20 ans ou plus; les hommes de 40 ans ou plus; les femmes de 50 ans

ou plus; et les patients ayant des antécédents familiaux de cancer du foie.^{1,2,3}

Dépistage et diagnostic

Un simple test sanguin peut révéler si une personne a l'hépatite B en ce moment, si elle l'a eue dans le passé (infection antérieure résorbée) ou si elle a été vaccinée pour l'hépatite B.

Les personnes qui croient avoir été exposées à l'hépatite B devraient contacter un professionnel de la santé local afin de pouvoir passer un test de dépistage. Les tests permettent typiquement d'obtenir un résultat fiable en moins de quatre semaines après l'exposition à l'hépatite B. Le dépistage de l'infection chronique à l'hépatite B ou de l'immunité est indiqué pour les personnes courant un risque d'exposition, et l'ASPC recommande que les personnes à risque soient vaccinées.

Le dépistage des immigrants originaires de régions où la prévalence de l'hépatite B est élevée permet d'identifier des personnes chroniquement infectées qui pourraient bénéficier d'un suivi et d'une prise en charge médicaux (prévention secondaire). Une telle démarche permet aussi de vacciner les contacts vulnérables, particulièrement les bébés et les jeunes enfants qui courent le risque de présenter une hépatite B chronique (prévention primaire).^{2,3}

Notification des partenaires

L'hépatite B est une infection à déclaration obligatoire au Canada. Cela veut dire que l'infection doit être signalée aux autorités de la santé publique aussitôt qu'elle est confirmée par une clinique, un médecin ou un laboratoire. Lorsqu'une personne reçoit un diagnostic confirmé d'hépatite B, son professionnel de la santé ou une infirmière de la santé publique lui demandera de contacter ou de fournir les coordonnées de toutes les personnes susceptibles d'avoir été exposées pendant la période de l'infection, y compris ses partenaires sexuels. Dans une tentative de protéger l'anonymat du client original, le nom de celui-ci n'est pas donné aux partenaires sexuels lorsqu'ils sont contactés.

En plus des partenaires sexuels, on contacte aussi les personnes suivantes : les personnes partageant

le même domicile; les enfants non vaccinés nés de mères infectées par l'hépatite B; les personnes exposées par voie percutanée (comme par une piqûre d'aiguille lorsque celle-ci a été utilisée par une personne atteinte d'hépatite B); les personnes ayant eu un contact avec une muqueuse ou de la peau non intacte d'une personne infectée (peau exposée qui est gercée ou éraflée) à un endroit où elles ont été exposées à du sang, à de la salive, à du tissu ou à d'autres liquides corporels de la personne infectée.

Le client, le professionnel de la santé ou l'infirmière de la santé publique tentera de contacter ces personnes afin de les encourager à se faire tester pour l'infection au virus de l'hépatite B. L'ASPC recommande que toutes les personnes contactées soient testées afin de pouvoir évaluer leur statut immunologique et/ou de fournir un vaccin protecteur si aucune immunité n'est présente.⁷

Traitement

Il n'existe aucun traitement spécifique pour l'hépatite B aiguë, mais une personne touchée peut faire plusieurs choses pour alléger les symptômes et réduire le risque de complications. On recommande aux personnes atteintes d'une hépatite B aiguë de se reposer, de réduire leur niveau d'activité et de contrôler les démangeaisons associées aux éruptions cutanées (s'il y a lieu). On leur conseille aussi d'adopter un mode de vie sain qui consiste à boire beaucoup d'eau pour éviter la déshydratation, à manger sainement et à éviter l'alcool et les drogues.

On peut traiter l'hépatite B chronique avec des injections d'interféron ou des médicaments antiviraux afin de freiner la réplication du virus de l'hépatite B et de prévenir l'apparition de la cirrhose hépatique (cicatrisation du foie susceptible de causer d'autres complications pour la santé, dont la jaunisse ou la fatigue), de l'insuffisance hépatique ou du cancer du foie. Le traitement est choisi en fonction de l'âge de chaque patient et de la gravité de la progression de la maladie.^{1,2,3,7}

Qu'en est-il du VIH?

Comme le VIH et l'hépatite B se transmettent tous deux par les contacts sexuels et l'utilisation de drogues injectables, de nombreux adultes qui courent le risque de contracter l'infection au VIH courent également le risque de contracter l'hépatite B, et les personnes séropositives sont plus susceptibles de présenter une hépatite B chronique. Lorsqu'une personne est infectée à la fois par le virus de l'hépatite B et le VIH, on dit qu'elle a la co-infection VHB/VIH. L'hépatite B progresse plus rapidement et cause davantage de problèmes liés au foie, tels que la cirrhose, le cancer du foie et l'insuffisance hépatique, chez les personnes séropositives que chez les personnes séronégatives. De plus, les personnes ayant la co-infection VHB/VIH courent un risque plus élevé d'hépatotoxicité (dommages au foie causés par des produits chimiques) lorsqu'elles commencent une thérapie antirétrovirale contre le VIH, comparativement aux personnes n'ayant pas l'hépatite B. En revanche, l'infection à l'hépatite B n'accélère pas la progression de l'infection au VIH et n'a pas d'impact sur la réponse du VIH à la thérapie antirétrovirale. On recommande la vaccination anti-hépatite B à toutes les personnes infectées par le VIH afin de réduire le risque de complications liées à la co-infection.

Certains des médicaments utilisés pour le traitement du VIH sont également actifs contre l'hépatite B. Les personnes ayant la co-infection VHB/VIH qui prennent Truvada (ténofovir + FTC) ou le 3TC (lamivudine) et qui mettent fin à leur traitement pourraient connaître une aggravation temporaire (ou « flambée ») de leur infection au VHB.^{8,9,10}

Prévention

Il existe un vaccin efficace pour prévenir l'hépatite B. À l'heure actuelle, le *Guide canadien d'immunisation* recommande que le vaccin contre l'hépatite B soit inclus dans les vaccinations de routine que l'on donne habituellement aux bébés à l'âge de deux, de quatre et de six mois. Les adultes qui ont été vaccinés lorsqu'ils étaient bébés ou dans le cadre d'un programme scolaire n'ont pas besoin de rappels. On pourrait offrir la vaccination aux adolescents et aux adultes si leurs affections

médicales, leur profession ou leur mode de vie les mettent plus à risque.

On peut prévenir la transmission sexuelle de l'hépatite B par l'usage correct et régulier du condom. Il existe deux sortes de condoms. Le condom externe (parfois appelé condom « masculin ») est une gaine faite de polyuréthane, de latex ou de polyisoprène qui couvre le pénis pendant la relation sexuelle. Le condom interne (parfois appelé condom inséré ou « féminin ») est une poche faite de polyuréthane ou d'un genre de latex synthétique appelé nitrile que l'on peut insérer dans le vagin ou le rectum. Il arrive que certains hommes transgenres découpent un condom ou une digue dentaire afin qu'il s'ajuste à leurs organes génitaux.

On peut réduire le risque de transmettre l'hépatite B à un partenaire non immunisé en utilisant un condom avec les jouets sexuels et lors des relations orales afin d'empêcher l'échange de liquides corporels.

On peut réduire la transmission non sexuelle de l'hépatite B en limitant ses contacts avec des objets (aiguilles, brosses à dents, rasoirs, glucomètres, coupe-ongles) qui ont été en contact avec des liquides corporels infectés. Il est important de jeter en toute sécurité ces objets et tout autre objet contaminé par du sang (produits d'hygiène féminine, soie dentaire, aiguilles, tessons de verre, pansements).

Toute personne atteinte d'hépatite B devrait aviser ses professionnels de la santé (médecin, dentiste, infirmier) de son état, ainsi que toute autre personne lui fournissant un service personnel (acupuncteur, tatoueur, esthéticien, etc.) si l'activité en question nécessite le perçage de la peau ou d'une muqueuse.

On devrait couvrir les coupures, les plaies et les éruptions cutanées de pansements afin d'éviter d'exposer d'autres personnes à l'hépatite B. On devrait nettoyer les déversements de sang et les surfaces contaminées par du sang avec une solution à l'eau de Javel, et la personne qui s'occupe du nettoyage devrait porter des gants en latex ou d'autres gants protecteurs.

Aucun matériel servant à la préparation, à l'injection ou à l'inhalation de drogues ne devrait être partagé. Cela inclut les seringues, les aiguilles, les solutions de drogues, les filtres, les réchauds, les pipes, les pailles et tout autre matériel utilisé pour sniffer des drogues.

Les partenaires sexuels, les personnes habitant le même domicile et les personnes qui partagent des drogues avec une personne atteinte d'hépatite B devraient être testés et, s'ils n'ont pas déjà d'immunité, vaccinés pour l'hépatite B.^{2,3,11}

Notes

i Cisgenre : une personne dont l'identité de genre correspond au sexe qu'elle avait à la naissance

ii Transgenre : terme général décrivant des personnes aux identités et aux expressions de genre diverses qui ne se conforment pas aux idées stéréotypées de ce que signifie être une fille/femme ou un garçon/homme dans la société

(Définitions tirées de *Creating Authentic Spaces: A gender identity and gender expression toolkit to support the implementation of institutional and social change*, publié par The 519, Toronto, Ontario.)

Références

1. Agence de la santé publique du Canada (ASPC). *Hépatite B au Canada : Rapport de surveillance de 2005-2011*. Disponible à l'adresse : http://publications.gc.ca/collections/collection_2015/aspc-phac/HP40-129-2014-fra.pdf [Consulté le 23 décembre 2015.]
2. B.C. Centre for Disease Control. Smart Sex Resource. *Hepatitis B – Fact Sheet*. Disponible à l'adresse : <http://smartsexresource.com/topics/hepatitis-b> [Consulté le 23 décembre 2015.]
3. Agence de la santé publique du Canada (ASPC). *Soins primaires de l'hépatite B*. Disponible à l'adresse : <http://www.phac-aspc.gc.ca/publicat/hep/hbv-vhb/index-fra.php> [Consulté le 23 décembre 2015.]
4. Xu DZ, Yan YP, Choi BC, et al. Risk factors and mechanism of transplacental transmission of hepatitis B virus: a case-control study. *Journal of Medical Virology*. 2002; 67(1), 20–26.
5. Centers for Disease Control and Prevention (CDC). *Hepatitis B – General Information*. Disponible à l'adresse : <http://www.cdc.gov/hepatitis/HBV/PDFs/HepBGeneralFactSheet.pdf> [Consulté le 23 décembre 2015.]
6. Agence de la santé publique du Canada (PHAC). *Lignes directrices canadiennes sur les infections transmissibles sexuellement. Section 5 : Prise en charge et traitement d'infections spécifiques. Hépatite B*. Disponible à l'adresse : <http://www.phac-aspc.gc.ca/std-mts/sti-its/cgsti-lcits/section-5-7-fra.php> [Consulté le 23 décembre 2015.]
7. American Sexual Health Association. *Hepatitis B*. Disponible à l'adresse : <http://www.ashsexualhealth.org/stdsstis/hepatitis/hepatitis-b/> [Consulté le 23 décembre 2015.]
8. Centers for Disease Control and Prevention (CDC). *HIV/AIDS and Viral Hepatitis*. Disponible à l'adresse : <http://www.cdc.gov/hepatitis/Populations/hiv.htm> [Consulté le 23 décembre 2015.]
9. Fondation hépatite B. *HBV/HIV Co-infection*. Disponible à l'adresse : http://www.hepb.org/hepb/hbv_hiv_co-infection.htm [Consulté le 23 décembre 2015.]
10. AIDS.gov. *Hepatitis*. Disponible à l'adresse : <https://www.aids.gov/hiv-aids-basics/staying-healthy-with-hiv-aids/potential-related-health-problems/hepatitis/> [Consulté le 23 décembre 2015.]
11. Agence de la santé publique du Canada (ASPC). *Guide canadien d'immunisation*. Disponible à l'adresse : <http://www.phac-aspc.gc.ca/publicat/cig-gci/p04-hepb-fra.php> [Consulté le 23 décembre 2015.]

Remerciements

Nous remercions le Programme canadien d'éducation sur l'hépatite pour son examen à titre d'expert.

Ce feuillet d'information a été créé en association avec le Sex Information and Education Council of Canada (SIECCAN).

Traduction : Boutilier A

Déni de responsabilité

Toute décision concernant un traitement médical particulier devrait toujours se prendre en consultation avec un professionnel ou une professionnelle de la santé qualifié(e) qui a une expérience des maladies liées au VIH et à l'hépatite C et des traitements en question.

CATIE fournit des ressources d'information aux personnes vivant avec le VIH et/ou l'hépatite C qui, en collaboration avec leurs prestataires de soins, désirent prendre en mains leurs soins de santé. Les renseignements publiés ou fournis par CATIE ou auxquels CATIE permet l'accès ne doivent toutefois pas être considérés comme des conseils médicaux. Nous ne recommandons ni n'appuyons aucun traitement en particulier et nous encourageons nos utilisateurs à consulter autant de ressources que possible. Nous encourageons vivement nos utilisateurs à consulter un professionnel ou une professionnelle de la santé qualifié(e) avant de prendre toute décision d'ordre médical ou d'utiliser un traitement, quel qu'il soit.

CATIE s'efforce d'offrir l'information la plus à jour et la plus précise au moment de mettre sous presse. Cependant, l'information change et nous encourageons nos utilisateurs à consulter autant de ressources que possible. Toute personne mettant en application seulement ces renseignements le fait à ses propres risques. Ni CATIE ni aucun de ses partenaires ou bailleurs de fonds, ni leurs personnels, directeurs, agents ou bénévoles n'assument aucune responsabilité des dommages susceptibles de résulter de l'usage de ces renseignements. Les opinions exprimées dans le présent document ou dans tout document publié ou diffusé par CATIE, ou auquel CATIE permet l'accès, ne reflètent pas nécessairement les politiques ou les opinions de CATIE ni de ses partenaires ou bailleurs de fonds.

La reproduction de ce document

Ce document est protégé par le droit d'auteur. Il peut être réimprimé et distribué à des fins non commerciales sans permission, mais toute modification de son contenu doit être autorisée. Le message suivant doit apparaître sur toute réimpression de ce document : *Ces renseignements ont été fournis par le Réseau canadien d'info-traitements sida (CATIE). Pour plus d'information, appelez CATIE au 1.800.263.1638.*

Le présent document a été produit grâce à la contribution financière de l'Agence de la santé publique du Canada. Les opinions exprimées ne représentent pas nécessairement celles de l'Agence de la santé publique du Canada.

N° du Centre de distribution : ATI-50256
(also available in English, ATI-50255)

Les feuillets d'information de CATIE sont disponibles gratuitement à l'adresse www.catie.ca



La source canadienne
de renseignements sur
le VIH et l'hépatite C

COMMUNIQUEZ AVEC NOUS

par téléphone

1.800.263.1638
416.203.7122

par télécopieur

416.203.8284

par courriel

info@catie.ca

par la poste

555, rue Richmond Ouest
Bureau 505, boîte 1104
Toronto (Ontario) M5V 3B1

Ce que vous devez savoir sur l'hépatite B

L'hépatite B est une infection causée par un virus qui peut se transmettre par le sexe, le partage de matériel servant à la consommation de drogues et les contacts domestiques avec une personne atteinte d'hépatite B. Le virus infecte le foie. La plupart des personnes se remettent de l'infection sans traitement, alors que d'autres passent au stade permanent (chronique) de l'infection. Le traitement peut aider à soulager les symptômes et à contrôler l'infection chronique. Il existe de nombreuses façons de réduire le risque de contracter ou de transmettre l'hépatite B, y compris la vaccination.

À propos de nos mots – CATIE s'engage à utiliser un langage qui est pertinent pour tout le monde. Les gens emploient des termes différents pour décrire leur corps. Ce texte utilise des termes médicaux comme pénis et vagin pour décrire les organes génitaux. D'autres personnes préfèrent d'autres termes, tels que parties intimes, queue ou trou frontal. CATIE reconnaît et accepte que les gens utilisent les mots avec lesquels ils sont le plus à l'aise.

Qu'est-ce que l'hépatite B?

L'hépatite B est une infection du foie causée par le virus de l'hépatite B. Une personne atteinte d'hépatite B peut la transmettre à une personne par les relations sexuelles, le partage de matériel servant à la consommation de drogues ou les contacts domestiques.

Comme de nombreuses personnes atteintes d'hépatite B n'éprouvent aucun symptôme, elles ne savent pas qu'elles sont infectées. Lorsque des symptômes se produisent, ils peuvent mettre jusqu'à 2 ou 3 mois à se manifester. Les symptômes courants incluent les suivants :

- fatigue
- perte de l'appétit, nausées et/ou vomissements
- inconfort ou douleurs articulaires et/ou abdominaux
- jaunissement de la peau et des yeux (jaunisse)

FEUILLET
D'INFORMATION

Publié en
2016

COMMUNIQUEZ AVEC NOUS

par téléphone

1.800.263.1638
416.203.7122

par télécopieur

416.203.8284

par courriel

info@catie.ca

par la poste

555, rue Richmond Ouest
Bureau 505, boîte 1104
Toronto (Ontario) M5V 3B1



La source canadienne
de renseignements sur
le VIH et l'hépatite C

- éruption cutanée
- urine foncée

La plupart des adultes se remettent d'une infection aiguë à l'hépatite B sans traitement. Si le virus est présent dans le sang depuis plus de 6 mois, on considère qu'il s'agit d'une infection permanente ou chronique à l'hépatite B. L'infection devient chronique chez environ 15 à 40 % des personnes touchées. Si l'hépatite B chronique n'est pas traitée, elle peut causer de graves dommages au foie et augmenter le risque de cancer du foie.

Est-ce que je peux contracter l'hépatite B?

Au Canada, l'hépatite se transmet le plus couramment lors des relations sexuelles sans condom; cela inclut les relations vaginales et anales. Toute personne sexuellement active peut contracter l'hépatite B de cette manière, y compris les victimes de violence sexuelle.

L'hépatite B peut aussi se transmettre :

- par le partage de matériel servant à la consommation de drogues
- par le partage de jouets sexuels ou lorsqu'une personne en masturbe une autre ou lui passe un doigt

Puisque le virus peut survivre à l'extérieur du corps pendant plusieurs jours, l'hépatite B peut également se transmettre :

- entre les personnes partageant le même domicile si elles partagent brosses à dents, rasoirs ou limes à ongles
- par les instruments insuffisamment stérilisés servant au tatouage, au perçage corporel, à l'acupuncture ou à l'électrolyse
- parmi les professionnels de la santé qui manipulent incorrectement du matériel médical ou dentaire

L'hépatite B et le VIH

Pour les personnes vivant avec le VIH, l'infection chronique à l'hépatite B non traitée peut entraîner

de graves problèmes de foie. Parlez à votre médecin pour vous assurer de recevoir des traitements contre le VIH et l'hépatite B.

Comme le VIH et l'hépatite B ont des voies de transmission en commun, une personne atteinte d'hépatite B est plus à risque de contracter le VIH. La co-infection au VIH et à l'hépatite B n'a pas d'impact sur la progression du VIH ou son traitement.

Que puis-je faire?

Prévenir l'infection

La façon la plus efficace de prévenir l'hépatite B consiste à se faire vacciner, surtout si vous avez le VIH.

Pour réduire le risque de contracter ou de transmettre l'hépatite B lors des relations sexuelles :

- utilisez un condom pour les relations sexuelles vaginales et anales
- mettez un condom sur les jouets sexuels, et utilisez un condom ou une digue dentaire pour les relations sexuelles orales

On peut réduire le risque de transmettre l'hépatite B d'autres façons en prenant les mesures suivantes :

- éviter de partager du matériel de consommation de drogues, y compris seringues, aiguilles, réchauds, filtres, eau, pipes et pailles
- éviter de partager les articles d'hygiène personnelle qui ont été en contact avec des liquides corporels ou du sang, tels que les brosses à dents, la soie dentaire, les rasoirs, les coupe-ongles, les glucomètres, les aiguilles, les pansements et les produits d'hygiène féminine

Se faire tester

La seule façon de savoir avec certitude si vous avez l'hépatite B ou pas consiste à vous faire tester. Un médecin ou une infirmière peut faire le test pour vous. Un simple test sanguin permet de déterminer si vous avez l'hépatite B en ce moment, si vous l'avez eue dans le passé ou si vous avez déjà été vacciné.

Lorsque vous vous faites tester pour l'hépatite B, c'est une bonne idée de vous faire tester aussi pour d'autres infections transmissibles sexuellement (ITS), comme le VIH. Parlez à votre professionnel de la santé pour savoir à quelle fréquence vous devriez passer des tests de dépistage de l'hépatite B et d'autres ITS.

Si vous recevez un diagnostic d'hépatite B, un intervenant de la santé publique vous parlera de la nécessité d'aviser vos partenaires sexuels, ainsi que toute autre personne qui aurait pu être exposée à votre sang ou à vos liquides corporels (personnes partageant votre domicile ou professionnels de la santé qui vous ont soigné), et de les encourager à se faire tester pour l'hépatite B. Votre identité ne sera pas révélée.

Se faire traiter

D'ordinaire, on n'a pas recours à des médicaments pour traiter l'infection aiguë à l'hépatite B. Lorsque l'infection aiguë se sera résorbée, vous serez immunisé contre l'hépatite B et ne pourrez pas contracter l'infection de nouveau.

On traite l'infection chronique à l'hépatite B avec des médicaments antiviraux. Ces médicaments aident à faire entrer la maladie en rémission et réduisent énormément le risque de cancer du foie.

Le vaccin contre l'hépatite B vous donne l'immunité contre cette infection, ce qui veut dire que vous serez protégé contre l'hépatite B à l'avenir.

Si vous avez l'hépatite B chronique, il y a plein de choses que vous pouvez faire pour prendre soin de votre foie. Visitez www.catie.ca pour en savoir plus.

Ce feuillet d'information a été créé en partenariat avec le Sex Information and Education Council of Canada (SIECCAN).



La source canadienne
de renseignements sur
le VIH et l'hépatite C

www.catie.ca • 1-800-263-1638 • info@catie.ca



Déni de responsabilité

L'information fournie par CATIE ne constitue pas un conseil médical. Toute décision concernant un traitement médical devrait toujours se prendre en consultation avec un(e) professionnel(le) de la santé qui a une expérience en matière de VIH et d'hépatite C. CATIE s'efforce d'offrir l'information la plus à jour et la plus précise au moment de mettre sous presse. Cependant, l'information change et nous encourageons les utilisateurs à s'assurer qu'ils ont l'information la plus récente. Les opinions exprimées dans le présent document ne reflètent pas nécessairement les opinions de CATIE ni de ses partenaires ou bailleurs de fonds.